

"je ne vois plus mes enfants depuis que nous sommes séparés"

"On ne parvient plus à se parler"

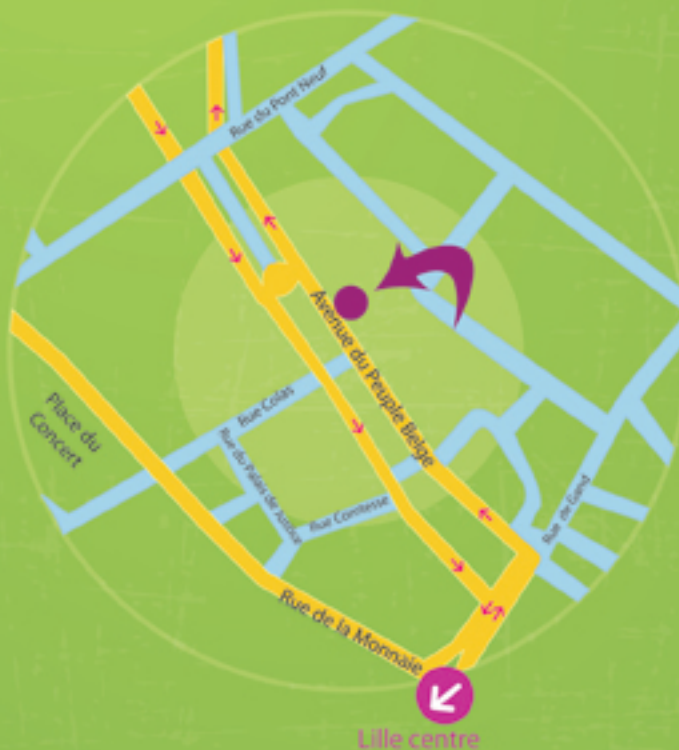
"Notre fils ne veut plus que nous voyons nos petits enfants"

"Depuis que nous sommes séparés notre enfant va mal"

"Il ne verse plus la pension alimentaire, j'aimerais lui en parler"



Bus : ligne 6, 14 et 56 à partir de la gare Lille Flandres



Lille centre

L'espace de Médiation Familiale

46, avenue du Peuple Belge
59800 Lille

Téléphone : 03.20.51.38.19

Portable : 06.79.25.40.12

Fax : 03.20.51.93.54

E-mail : mediation-familiale@epdsae.fr

Accueil possible sur Roubaix et Tourcoing

L'espace de Médiation Familiale

"re"construire des liens familiaux



IPNS / Réalisation : Direction de la communication et des Missions Transversales de l'EPDSAE - MAJ - 13-12-11



La médiation familiale



*Il arrive que les membres d'une famille soient en conflit, en rupture de lien...
Les enfants comme les parents peuvent en souffrir.*



○ Qu'est ce que c'est ?

La Médiation Familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation.

> C'est un travail qui se fait par des **entretiens confidentiels**.

> Les personnes **cherchent leurs propres solutions** à partir des besoins et des droits de chacun en **respectant l'intérêt des adultes et des enfants**.



○ Dans quel but ?

> **Retrouver un équilibre de vie** : les désirs, les besoins et les droits de chacun dans la famille,

> Laisser les enfants **en dehors du conflit**,

> **Préserver leurs intérêts** : scolarité, loisirs, bien-être...

Pour qui ?

> **Un couple** qui se sépare,

> **Des parents séparés** qui souhaitent organiser leur façon de vivre avec leurs enfants,

> **Des grands-parents** qui désirent maintenir un lien avec leurs petits-enfants,

> **Des frères et soeurs** qui veulent reprendre contact.

Avec qui ?

> **Un professionnel** formé à la **médiation familiale**, un **tiers impartial et indépendant** qui respecte un code de déontologie.

> **Le médiateur** familial a pour rôle d'écouter et de favoriser la communication dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Comment ?

Soutenu par le médiateur familial les personnes peuvent,

> **S'exprimer**, proposer des idées, une solution, des accords,

> **S'entendre** sur le partage des responsabilités parentales,

> **Retrouver les moyens** de s'écouter, de se parler, de communiquer,

> **Mieux vivre** les relations avec l'autre parent malgré la séparation, les événements douloureux.



Le processus de médiation

1 | Lors du 1^{er} entretien qui est gratuit, le médiateur familial informe des conditions du déroulement de la médiation.

2 | Chacun va pouvoir exprimer ses difficultés.

3 | Les entretiens suivants permettront d'évoquer les sujets que chacun souhaite aborder.

4 | La médiation familiale peut alors aboutir au rétablissement de la communication, à un projet d'entente écrit.